



obtention d'une carte vie privée et famille

Par **bendjama**, le **25/11/2010** à **17:15**

bonjour,

Ma mère a vécu en France près de 30 ans. Mais aujourd'hui elle vit en Algérie depuis 1983. Or nous sommes 5 enfants de nationalité française et vivons tous en France. Ayant des problèmes de santé, ma mère ne peut plus vivre seule. J'aimerais savoir comment procéder et à qui m'adresser pour obtenir rapidement une régularisation. Je tiens également à préciser qu'elle est actuellement en France et ne peut pas retourner au pays à cause de ses problèmes de santé. En ce moment nous essayons d'obtenir une prolongation de visa afin qu'elle ne soit pas en situation irrégulière pendant les démarches

Par **Domil**, le **25/11/2010** à **18:47**

Elle est veuve ou divorcée ?

Par **bendjama**, le **26/11/2010** à **06:34**

Elle est veuve et perçoit une retraite de réversion de la CRAM en France

Par **Domil**, le **26/11/2010** à **19:01**

Vous pouvez demander une carte vpf au motif qu'elle n'a aucune famille dans son pays, que toute sa famille est en France. En plus, elle a des revenus français.

Par **Saidou27**, le **01/11/2013** à **21:46**

bonjour

je pere de deux enfants née en France âgé de 7 et 1 an nous avons décider ma femme et moi de venir s'installer définitivement en France avec nos enfants car nous avons jamais vécu en France malgré la naissance des enfants,
pour ce départ en France nous avons tous un visa court séjour

suite a quelques recherche j'ai lu que pour régulariser la situation des enfants il faut qu'il ai résider et scolariser pendant 3 ans en France avant leur 13 ans dans notre cas est qu'il y'a des solutions pour demander leur régularisation dés a présent c'est a dire sans avoir passer 3 ans au paravant
et pour les parents afin de circuler et travailler pour subvenir au besoin des enfants que faut 'il faire quelle sont les démarches
merci pour vos aides et orientation